

Au bout du lac

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mâ coumeint nô guillâ ne purront pas ouvrî lo boïton, fallâi bin invortolhî ôtra tzoûse. Lâi sê peinsâront que lè faillâi fôtre à l'âtau drâi décode la tzambre âi pernettes que droumêsâyont tranquilâment. Dinse fut fê. L'ouvresânt lè pôirtès et pas petout le fîront onvertis que lè payernois s'enfilont per l'âtau, s'èin pûre lè accouilli, car on aira dé que l'avâyont l'habitudine d'y allâ.

On iâdzo lâi, âi cominsâront à tot reinversa et ein mîmôtèmps fasâyont n'a musique don diable tant âi sê trovâront bènâront d'avâi slangî dè l'ogèment.

Lè pourrès fennès n'ètions pas à nocè per dèns l'ion liè, car le crayâyont que l'ètai dé pandoures masqua que fasâyont n'a paré chette et ne l'osâyont pas sê relèva crainte de sê faire dépeilli. Tot pareint eine déin on mômeint de calme recognu que s'ètai n'a musica dé caïons et sê peinsa que s'ètai lè valets qu'avâyont fê n'a fârce et fègnîront per osâ sê relèva et le trovâront cé dâves bêtès attrabiâlè à n'a seillâ dé lavûre que s'inbaillesâyont n'a bosse, s'èin pèirè s'inquiéta de ce que lè dâvès stzamprenettès puâront l'ion contâ dè bon. Faillâi portant lè reconduire à l'étrablè; l'ètai n'a rûda intreprâse por dâvès fennès et faillâi veilli à l'ion pâsse-pertot; coumeint âi ne veuillâient pas déménâgi, ni de n'a maninre, ni de nôtre, le ne trovâront râi de mié que dé lèsâisir per la quvettâ. Vo peunté contè lorsque âi sê sintîront saisi per lè, la balla comédie que sê passâ à sti mômeint, lè doû animaux cominsâront à zingâ à l'intôir de l'atau et fîront passa n'a rudâ valse âi damusalla que n'osâyont l'âstzi crainlè de sê fôtrè bâ tant çâi allâve rûdo, to pareint eine qu'avâi lè tzâmbes n'a milâ râdes, s'incôbblîe, et frou! la vouaïque sur lo caïon que recoûmeinse à trâci de pe balla, tot fîert d'avâ n'a paré cavalière. La mêmè sê tegnâi bin et défia à qûi que c'âi d'ein la cavalerie.

Bon! l'affâirè alla bin on momeint et coumeint sur lo carousel, qu'en iâ front, iâ pront, la têtè coumeinsa à verri et la fêmâlla alla sthâre la têtè la premièrè d'ein la seilla d'ègue, âi le risqua de se nayî; mâ quant on à tant valsi on d'âi avâ câ, mè pinse que cé s'âi que lo caïon sê peinsâve, car l'alla sê rattabiè tot de suite à l'ion repâi quitta por amusâ lè fennès.

L'autro n'ètai pas bin de pé heureuse avoué lo sein qui s'infatâve d'ein sê jupes et ne puâi pas s'èin défaire, l'avâi biô sê recoumeindâ et criâ on sécou âi n'arrêta pas qu'en fut n'a mite éfourbi et alla rejoindrè son frâre s'èin peinsâ à regagni lo logîmeint.

Lè duè fennès sê peinsâront que lè caïons éâyont coumeint lè geins de l'ion maison, que l'avâyont foirta tita et que fallâi lè preindrè par la ruse, cé c'âi que fîront l'allâiront queri lo pot aux roses, que revoinzive et eine alla devant cin ion créâient ri, ri, ri, et que m'inlêvine po dé bîtès qu'avâyont montra tant d'esprit devant cé ne sê laissent pas trompa et y traçons après qu'en ca l'étrablè, iô lè fennès sê dépatfîront de chiodre la poirte crainte d'avâi n'a novallè expédition et se dépâchont d'allâ sê réforra à l'ion liè.

Lo lendéman dès la pointe don jôur lè fennès couminsâront à sê plaindre de clliâo farce et tot le veladzo ein fut bintout nentia, les uns contâvont de n'a maninre, lè z'autres de nôtre. Et l'ion ein a fê dâi rezarda dè la metzance.

Tot pareint çâi petita farce a eû don bon: eine dé fennè qu'ètai adè malâde dévânt, va rudo bin; lè caïons que ne megivont rê de soirlès et décerasayont au lieu d'augmenta; en reprâ fôirt d'appétit, prospéront et sont tot jôfont ein atteindènt de puyâ retorna âi felhiès.

Prescription impossible. — Celase passait à ...

Un ouvrier malade va consulter le médecin.

— Ecoutez, mon ami, fait celui-ci après avoir examiné son client, ce ne sera rien. Il vous faut

seulement vous mettre bien au chaud et tâcher de transpirer.

— Oh! Mossieu le docteur, pour me mettre au chaud, eh bien ça oui, ça se peut encore, mais quant à transpirer, y a pas mèche, je suis ... ouvrier de ville.

Drôle de pont! — Un brave campagnard était en contemplation devant le pont de service en fer établi par la Société des ateliers mécaniques de Vevey, pour la pose de l'arche et du tablier métalliques du pont Bessières.

— Te brûle-t'y pas pou des gaillâs! Comment diable veut-on qu'on passe par là dedans avec un char de foin!

AU BOUT DU LAC

Nos voisins et amis de Genève se préoccupent déjà de l'organisation des grandes fêtes par lesquelles ils se proposent de célébrer, en 1914, le centenaire de l'entrée de leur canton dans la Confédération helvétique.

Pour cette circonstance mémorable, nos voisins tiendront à honneur sans doute de faire bien les choses et de donner par là, à ceux qui pourraient en douter encore, une preuve éclatante de leur attachement sincère et fidèle à la patrie suisse.

Ah! c'est que l'on a un peu le faible, en Suisse, de ne pas prendre très au sérieux le patriotisme « confédéral » des Genevois. C'est un tort, certes, car, dans ce canton, placé à l'extrême frontière du pays et dans une situation géographique très spéciale, au point de vue économique, s'il y a une population étrangère, sédentaire ou flottante, plus forte que dans les autres cantons, proportionnellement au chiffre total des habitants, il y a aussi, tout réduit soit-il, un noyau de Genevois autochtones, qui pour leur attachement au drapeau fédéral ne le cèdent en rien aux plus patriotes d'entre les Suisses.

Et cette fidélité est d'autant plus méritoire et digne de l'intérêt et de l'appui de tous les confédérés, qu'elle se maintient, ferme, au milieu d'éléments cosmopolites indifférents, gougailleurs même, parfois.

Ceci dit à titre de préambule d'une page d'histoire genevoise que nous empruntons à un ouvrage peu connu chez nous, qui a pour titre : *Les anciennes fêtes genevoises* et pour auteur, M. F.-N. Le Roy, membre de l'Institut national genevois.

Genève et la France.

Le résident de France à Genève.

« Jusqu'à l'année 1679, la cour de France n'avait eu à Genève qu'un agent sans caractère officiel; c'était un particulier de la ville, dont toutes les fonctions consistaient à faire parvenir les dépêches de ladite cour en Suisse, en Allemagne et en Italie, et à lui expédier celles de son pays. Au mois de mai de l'année 1679, le ministre Jean Favre, qui en était chargé, étant mort, le roi décida de mettre à sa place un Français revêtu d'un caractère diplomatique, lequel aurait le titre de *Résident*, et un appointement de six mille livres. »

Un parent de M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, M. de Chauvigny, fut envoyé à Genève pour y représenter la France. Tel fut le premier *Résident français*.

« A son arrivée dans la ville, le 15 octobre 1679, le Résident fut complimenté par quatre membres du Petit Conseil, et on lui fit porter par le sautier, une belle truite et le vin d'honneur. Sa première audience au Conseil fut fixée au 10 octobre. Il y fut placé à côté du premier syndic, sur un siège de la même hauteur. Là, M. de Chauvigny, la tête découverte et debout, de même que le Conseil, exposa sa commission et présenta sa lettre de créance, dont le Secrétaire d'Etat fit à haute voix la lecture. Cette lettre du roi, en date du 7 septembre 1679, se résumait en quelque sorte en cette phrase :

« Vous regarderez, sans doute, comme un effet « bien particulier de notre affection pour vous, « la résolution que nous avons prise, d'avoir « toujours présente en notre nom, dans votre « ville, une personne en état de vous faire rece-

« voir, dans l'occasion, des témoignages de notre « protection et de notre bienveillance. »

M. de Chauvigny fit alors un discours fort emphatique à l'honneur de son maître.

M. de Chauvigny ayant été rappelé par le Roy, on envoya à sa place M. du Pré, qui y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs et de marques de respect. La République, pleine de reconnaissance pour les bontés de sa majesté, prit tous les soins possibles d'en faire éclater sa joie par les divertissements publics qui lui furent donnés.

Voici le détail de cette Fête.

« Le lundi 4 de juillet, douze Conseillers allèrent, sur les six heures du matin, prendre M. le Résident dans son Hôtel avec six carrosses dans l'un desquels il fut conduit au port du Molard, où M. de Normandie, Conseiller et l'un des Majors de la ville, se trouva à la tête d'une Compagnie de cinquante jeunes hommes des mieux faits et des meilleures familles de Genève. Ils étoient sous les armes, tous très-propres et dans un même équipage. Comme ils devoient lui servir de Gardes, ils bordaient le Port pour faciliter son embarquement, et le garantir de l'embarras que lui pouvoit causer la foule du Peuple. Il monta au bruit des trompettes et des tambours, dans la fregate qu'on lui avoit préparée avec des ornements extraordinaires. La compagnie de ses Gardes monta dans une autre. Sitôt qu'il fut à la rame, la ville le salua, ainsi que toute l'artillerie du port. Les fregates rendirent le salut, et suivirent leur route sur le Lac.

« Quatre petits bateaux destinés pour le divertissement de la pêche l'attendoient à une petite lieue du port. Ceux qui devoient lui en donner le plaisir, ne l'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils jetterent sur l'eau cinquante botes de jonc, de la longueur d'un pied et de trois à quatre pouces de diamètre, sur lesquelles on avoit roulé plusieurs brasses de ficelles. Au bout de chacune de ces ficelles, il y avoit un petit poisson qui a son fer, et sert d'hameçon. Ce petit poisson est tiré du Rhône et porté au Lac, où étant vu de quelque grosse truite ou du brochet, il est soudain englouti. Alors la truite se sentant blessée par l'hameçon, fait tourner sur l'eau le petit paquet de jonc, et devuile la ficelle qui marque sa prise. C'est un genre de pêche très divertissant.

« Pendant qu'on s'y occupoit, on servit un déjeuner magnifique, où rien ne manqua, soit pour la propreté et le bon ordre, soit pour l'assaisonnement des mets, et la diversité des boissons très bien rafraichies. Ensuite deux bateaux pêchèrent au grand filet quantité de truites et de brochets, d'une grosseur surprenante. A ce divertissement succéda celui d'aller attaquer une troupe de jeunes canards, qu'on avoit découvert dès le matin, dans un espace de roseaux que le Lac produit. On les tua tous, et ensuite, on alla à la chasse des grands oiseaux de rivière, où l'on tira plusieurs fois au vol. Les chiens qui étoient dressés pour l'eau, donnerent un plaisir extraordinaire.

« On repassa aux botes de jonc. La pêche y étoit fort grande. On vint de là débarquer à une avenue d'arbres fort hauts, qui continuè du bord du Lac jusqu'au château Rozet, qui est à un quart de lieue de la ville, et à la portée de canon du Lac. C'est une des plus belles maisons du pays. Il y a un parterre magnifique, avec des jets d'eau et de longues allées couvertes. On trouva le dîné servi dans une chambre fort propre, toute semée de fleurs, et ombragée dans tous ses jours. Il y avoit deux tables, la première de dix couverts, et la seconde de douze. La place de M. le Résident étoit distinguée.

« Les deux tables furent servies à cinq services chacune, dans un très-grand ordre, et avec autant de délicatesse que de somptuosité. Les vins et les liqueurs de toute sorte y étoient en profusion. Deux hommes du Conseil, très pro-

prement habillez, des mieux faits et des premières familles de Genève, servirent M. le Résident à table. Il y avoit un maître d'hôtel et un inspecteur.

« M. Trembley, syndic, commença la santé du Roi, et invita l'une et l'autre table au respect qui étoit dû à ce grand monarque. Tout le monde se leva le verre à la main, et on n'eut pas si tôt commencé à boire, que M. le Résident fut fort agréablement surpris de six mortiers qu'on avoit posés dans le jardin. Le grand bruit qu'ils firent l'obligea de quitter la table, pour aller à la fenêtre, d'où il voyoit le feu. Les frégates qui avoient mouillé l'ancre sous le château Rozet, répondirent aux mortiers après quoi les canons de la ville se firent entendre bastion par bastion.

« Sitôt que tout ce bruit fut fini, une bande de violons et d'autres instruments, qui étoient cachés dans une chambre voisine, commencèrent à jouer. L'harmonie dura jusqu'à la santé de la Reine, où le même bruit fut entendu, et les violons, dans les intervalles. La même chose pour les santez de Monseigneur et de Madame la Dauphine.

« Après le dîné, M. de Normandie, suivi des cinquante jeunes gens qui servoient de gardes, vint prendre M. le Résident et l'accompagna au bord du lac. Dans le temps qu'il approchoit du rivage, un brigantin ayant une bannière et un équipage à la turque, monté d'une compagnie de faux Turcs très-bien armés et de grande taille, et de quatre petites pièces de canon, vint fondre à sa vue sur la frégate de ces jeunes gens qui étoit à l'ancre. Le capitaine qui la commandoit lui lâcha toute la batterie, mais le brigantin ne s'étonna pas. Il fit tirer son canon et décharger sa mousqueterie, et ayant accroché cette frégate, les faux Turcs monterent dessus, le sabre à la main, la firent attacher à la queue de leur brigantin, leverent l'ancre et obligeant la chiourme de travailler à se mettre au large. Les gardes, qui virent qu'on enlevait leur frégate, se saisirent de six bateaux garnis de leurs avirons et de quelques armes, et en formèrent une petite escadre. Le Capitaine prit l'aile droite avec trois bateaux, et donna la gauche avec les trois autres bateaux à son Lieutenant. Aussitôt ils s'avancèrent pour joindre les Turcs.

« Monsieur le Résident s'étant embarqué, voulut soutenir cette jeunesse et obliger ces faux Turcs à combattre contre les six bateaux qui leur firent essayer diverses décharges de mousqueterie. Ce grand feu contraignit les Turcs à relâcher la frégate et à se jeter dans leur brigantin, où ils se tirèrent d'embaras à force de rames; mais enfin, après plus de deux heures de combat, ils furent forcés de mettre pavillon bas. Cela fait, on servit une très-superbe collation, pendant laquelle les fanfares des trompettes, le bruit des tambours et le son du violon se faisoient entendre comme à l'envi. On revint au port avec une escorte d'un nombre infini de bateaux remplis de monde, que la beauté de la fête avoit attiré. En abordant, Monsieur le Résident fut de nouveau salué par le canon. On le conduisit chez lui avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées le matin en allant le prendre. Etant arrivé, il reçut les compliments de plusieurs personnes; à quoi il répondit avec toute l'honnêteté possible et même par des libéralités à ceux qui avoient servi à la fête.

« Quelques jours auparavant, M. Chapuzeau, connu par les gens de lettres, lui avoit présenté le sonnet qui suit sur le divertissement que lui préparait la République.

Ministre glorieux du plus grand Roi du monde,
Toi, qui sers le premier de tous les Souverains,
Que le Ciel a rendu l'Arbitre des Humains,
Pour mettre l'Univers dans une paix profonde.
Si le calme qu'on voit sur la Terre et sur l'Onde,
Est l'effet surprenant de ses puissantes mains,
Sois témoin en ce jour de ses justes desseins,
Qui vont à célébrer sa gloire sans seconde.

Sur ce lac, le plus beau qui soit dans l'univers,
D'où l'on jette les yeux sur cinq Etats divers,
Viens voir le faible essai d'un zèle incomparable.

Et parmi tant d'objets qu'on découvre à la fois,
Contemple de ces monts la masse inébranlable,
Tels sont pour ce grand Roi les cœurs des

[Genevois].

*

Amis, mais non sujets.

Le 15 avril 1798, fut reconnue l'adjonction de Genève à la France; M. Des Portes étoit alors Résident du gouvernement français. Il resta à Genève jusqu'au mois de septembre, avec le titre de Commissaire de la République française.

« Ayant reçu en juin du Directoire exécutif l'avis que le traité de réunion avait passé au Conseil des Cinq Cents et à celui des Anciens, il annonça le fait aux Syndics en les invitant à ordonner aux Genevois d'illuminer leurs maisons le 20 du même mois, et de porter, dès ce moment, la cocarde française. Mais ces Magistrats lui répondirent qu'ils se garderaient bien de donner à leurs concitoyens des ordres si pénibles, qu'ils ne pourraient d'ailleurs faire exécuter, puisqu'ils avoient déposé leur pouvoir. Le 20 juin, à dix heures du matin, l'administration genevoise fit publier par la ville, qu'elle étoit, dès ce moment, dissoute, et que Genève passait sous l'autorité française. M. Des Portes fit célébrer une fête dans Saint-Pierre; mais elle ne fut marquée que par la plus profonde mélancolie, et lorsque, à la fin de son discours, il s'écria : *Vive la République française!* il n'y eut que quelques Carougeois qui répétèrent cette exclamation, tandis que les Genevois restèrent dans le silence, et, la plupart, les yeux baignés de larmes. Au reste, les citoyens de Genève ne cessèrent, pendant longtemps, de témoigner dans toutes les occasions leur répugnance pour cette réunion illégale. Ainsi, le général Girard, ayant voulu faire prêter aux Genevois sous les armes le serment de fidélité à la France, aucun d'eux n'articula un seul mot, plusieurs même firent entendre nettement ces mots : *Vive la République de Genève, car elle ressuscitera!*

« Dans une fête donnée par M. Des Portes, en juillet 1798, quoiqu'il eût fait appeler toute la milice, il ne parut du régiment du quartier du Molard, fort au moins de 1,200 hommes, que les officiers et une trentaine de soldats; et le régiment de Saint-Gervais, plus nombreux encore, ne fut représenté que par cinq soldats et quelques officiers. Le lendemain, jour de la distribution des prix du tir à l'arquebuse, la plupart de ceux qui en avoient mérité, aimèrent mieux y renoncer que de les recevoir des mains de M. Des Portes. Enfin, le 22 septembre 1798, veille du départ de celui-ci, il y eut un bal public en son honneur; mais il ne s'y rendit que quatre dames françaises, et nulle dame genevoise ne voulut y paraître. On voit, par ces détails, ce qu'il faut penser de cette allégresse que le Résident avait attribuée à la ville, quand il en annonçait l'occupation au Directoire. Un ancien syndic mort en 1799, ordonna à ses héritiers de le faire inhumer avec une cocarde genevoise sur le cœur et son exemple fut imité. »

Confusion. — La coïncidence de la mort d'Edouard Rod et des premières de *Chantecler* donne lieu, paraît-il à confusion.

Entendu à la Brasserie :

— Ah! c'est bon, à présent, les journaux nous embêtent avec leur éternelle rengaine!

— Et laquelle donc?

— Mais oui, cet Edouard Rod nous fait la scie, à la fin, avec son *Chantecler!*

UN BON CERTIFICAT

EXTRAIT des Archives cantonales :

« Nous le Banderet et Conseil de Pully, étant requis par vénérable et scavant Abraham Mennet, présenté pasteur à Lutry le

15 jan. 1686, de luy donner acte testimonial de son comportement en sa charge de pasteur, qu'il a exercé au milieu de nous en l'espace de 12 ans complets, attestons en parole de vérité qu'il a vécu au milieu de nous dans toute la piété, prudence et assiduité possible en l'exercice de sa charge, et qu'il a singulièrement bien édifié notre Eglise par sa prédication, catéchisation et consolation des malades, et qu'il a eu un grand soin de l'escole, et enfin qu'il a eu une conversation si douce et si honnête qu'il nous a esté à tous en exemple de débonnairété, sans avoir eu avec qui que ce soit la moindre conteste. Dans toutes lesquelles bonnes qualités nous avons esté attristez de son départ, nous consolant de ce qu'il est dans nostre voisinage, et considérant que la difficile traverse à l'annexe de Pully l'a obligé à chercher son repos, priant au reste le Seigneur de continuer à bénir son St Ministère et sa personne sacrée avec toute sa Ste famille. Donné en nostre Conseil audit Pully. »

Les mouches. — Un médecin de Lausanne dînait dans une auberge de la banlieue, en compagnie de sa femme.

— Quelle horreur! mon ami, s'écria celle-ci, il y a deux mouches dans la soupe!

— C'est vrai; mais que veux-tu que j'y fasse? je ne puis que constater leur décès.

Les hommes sensés. — Madame à son mari, qui rentre un peu tard :

— D'où viens-tu?

— Ma chère amie, une femme sensée ne pose jamais semblable question.

— Mais vous autres, les hommes sensés, vous nous questionnez bien sur un tas de choses.

— Les hommes sensés n'ont pas de femme.

Plus besoin. — Un client se présentait, il y a quelques mois, à la consultation d'un chirurgien des plus connus. Ce dernier examine le malade et lui fait comprendre que c'est dans la cervelle qu'est le siège de son mal. Un nettoyage de cet organe est indispensable. Il n'y a pas à hésiter, ça ou la mort.

Le malade se résigne à la première alternative. On lui ouvre le crâne; on en extrait la cervelle; on ferme et on renvoie le patient chez lui.

Trois mois après, le chirurgien convoque son client. On va lui rouvrir la tête et y replacer la cervelle, nettoyée à fond.

— Oh! docteur, réplique celui-ci, ce n'est pas nécessaire. Depuis l'opération j'ai trouvé un emploi dans une administration.

Fin de saison.

Au Théâtre, la saison de comédie se terminera demain, dimanche, par deux représentations vraiment extraordinaires : En matinée *Don César de Bazan*, un drame en 5 actes, suivi d'un acte des plus spirituels de Max Maurey, *Le Stradivarius*. En soirée, *Francillon*, 3 actes d'Alexandre Dumas, et *Petite Peste*, 3 actes de Romain Coolus.

Le mardi 12 avril, s'ouvrira la *saison d'opéra* par la représentation de *Manon*, de Massenet.

Le Kursaal est en plein succès de sa revue annuelle. *Il pleut Bergières!* — c'est le titre de la revue de cette année — fait chaque soir salle comble et les spectateurs en reviennent littéralement enchantés. Les yeux, l'oreille, l'esprit, tout a sa part. Mise en scène somptueuse, décors nouveaux et fort réussis, costumes d'une richesse et d'un goût parfaits; séduisantes interprètes, musique entraînante, couplets spirituels, tout enfin ce qui fait le succès de ce genre de spectacle. — Demain, dimanche, matinée et soirée.

Nous n'insistons pas sur les spectacles qu'offrent actuellement le *Lumen* et le *Lux*. Pas n'est besoin. Ils font salle comble et le méritent.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATTO.